

LES 8 COMMISSIONS 2020

[WWW.UTP.FR](http://www.UTP.FR)



La mobilité durable partout, pour tous



COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

La branche ferroviaire vit un tournant de son histoire avec les **premières décisions d'attribution de services publics ferroviaires régionaux de voyageurs**, après appel d'offres, attendues à l'automne 2021. Dans ce calendrier, et malgré les forts impacts de la crise sanitaire, la Commission poursuit ses travaux pour construire un cadre social commun de haut niveau.

Fruit de plus de deux ans de négociation, le projet d'accord « Classifications et rémunérations » de la convention collective a été signé par l'UNSA Ferroviaire et la CFDT Cheminots (représentant près de 40 % des salariés), mais la CGT Cheminots, Sud Rail et FO Cheminots s'y sont opposés. L'absence d'accord sur ce volet essentiel est préjudiciable à tous les acteurs de la branche, notamment dans la perspective de généralisation de l'ouverture à la concurrence. Le conseil d'administration de l'UTP a donc adopté, le 11 juin 2020, une recommandation patronale qui reprend les grands termes de l'accord caduc pour donner un cadre social commun à tous les adhérents de l'UTP, adapté à la réalité des emplois, à leur évolution, à leur diversité et aux spécificités de l'activité ferroviaire. Le ministre des Transports a informé les partenaires sociaux de son intention de prendre une ordonnance « afin de donner un cadre de référence applicable à l'ensemble des entreprises de la branche en s'appuyant sur le contenu de la recommandation patronale adoptée par l'UTP ». Malgré la crise, l'engagement de l'UTP de construire un cadre commun moderne, porteur de droits nouveaux pour les salariés et permettant à chaque

entreprise de développer son propre modèle social, reste entier.

Renforcer le cadre de la formation

En 2020, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux pour renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche.

Consolider les moyens du dialogue social

Grâce aux accords de 2019 portant création de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), la branche ferroviaire a installé son Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC) en 2020. Ses membres ont élu son président et son vice-président pour deux ans et validé les règles de fonctionnement de l'instance, chargée notamment de réaliser chaque année un rapport de la négociation collective de branche et un bilan de son action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

CAPTRAIN FRANCE (EX-VFLI)
Yazid Oultaf

EURO CARGO RAIL (DB)
Valérie Camilatto-Blanchard,
Jean-Yves Lhomme,
Cathy Pasquine

EUROPORTE (GETLINK)
Virginie Dufresnoy

EUROSTAR
Anne-Sophie Renault

KEOLIS
Christophe Chausson,
Bruno Danet

LISEA
Nargarajen Soobrayen

RATP
Caroline Chevalier,
Céline Marquis

RATP DEV
Lætitia Besson,
Jean Lagrange,
Jean-Louis Onnis

RTT PACA
Nathalie Barbé,
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François

SNCF
Sophia Agoumi,
Magali Alexandre,
François Nogué
(président de la Commission)

SNCF FRET
Cécile Gourdon

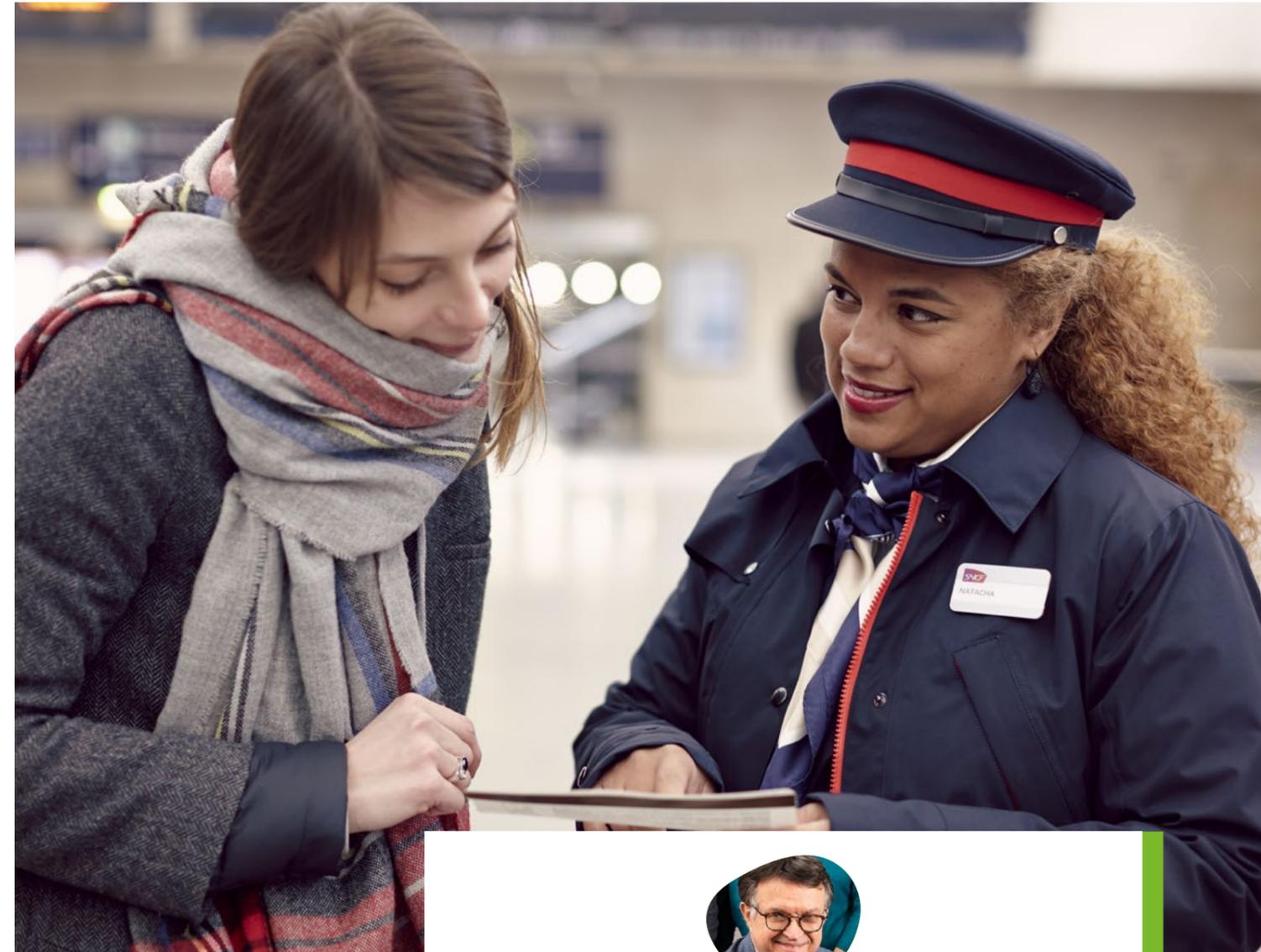
SNCF RÉSEAU
Georges Ichkhanian

SNCF VOYAGEURS
Lucile Quessart

THALYS
Caroline Dupé,
Béatrice Hector Raugel

THELLO
Béatrice de Saint-André

TRANSDEV
Farès Goucha,
Aurélien Jabeur,
Benoît Juéry,
Loïc Lanne,
Clément de Villepin
(vice-président de la Commission)



FRANÇOIS NOGUÉ

Président de la commission Affaires sociales ferroviaires
Directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

La crise impacte-t-elle la construction de la convention collective ferroviaire ?

Avant tout, je tiens à remercier les forces vives de toutes les entreprises ferroviaires qui, depuis le début de la crise, font preuve d'engagement et de responsabilité pour assurer un service indispensable à la nation. En 2021, l'UTP poursuivra la construction de la convention collective, texte fondamental qui offre une assise commune aux entreprises pour bâtir leurs politiques sociales. Le dialogue social occupera une place centrale en traitant notamment de la prévoyance. L'UTP sera également attentive aux dispositions législatives ou réglementaires formalisant la « transformation » de la CPRP SNCF (Caisse de prévoyance et de retraite du personnel) en caisse de branche unique.

Quels sont les autres enjeux importants en 2021 ?

En parallèle des premiers appels d'offres, la question des garanties sociales des salariés transférés sera aussi à l'ordre du jour. Cette négociation nécessite un travail paritaire pointu en lien avec l'État. Ce sera l'occasion de décliner nos engagements, notamment pour le logement ou les facilités de circulation. Sur ce dernier sujet, l'État a mandaté une mission IGF-IGAS-CGEDD dont les conclusions sont attendues cette année. Enfin, la branche poursuit son travail de structuration en matière de formation professionnelle.

« La convention collective : une assise commune aux entreprises pour bâtir leurs politiques sociales »

COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Les travaux de la Commission ont été marqués par des **échanges réguliers sur la situation sanitaire dans les entreprises de la branche** et l'accompagnement de celles-ci dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales de soutien des entreprises et des salariés. Par ailleurs, les chantiers relatifs à l'attractivité et la promotion des métiers et à l'élaboration du cadre social lié à l'ouverture à la concurrence en Île-de-France se sont poursuivis.

Dans ce contexte, l'UTP a su maintenir un dialogue social constructif avec les organisations syndicales de la branche, qui a permis d'aboutir à la signature de quatre accords. Ces derniers concernent l'évolution des minima conventionnels, la répartition des fonds alloués au financement du dialogue social de branche, le dispositif de garantie d'emploi et de poursuite des relations de travail en cas de changement d'exploitant sur le périmètre OPTILE en Île-de-France et la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD).

Accompagner les entreprises pendant la crise

L'UTP a également accompagné les entreprises au plus près pendant cette période de crise sévère. Elle a notamment produit des notes juridiques afférentes aux nombreux textes pris en application de la loi d'urgence sanitaire et relayé les dernières informations des ministères compétents dans une lettre dédiée. Les travaux engagés au sein de la Commission se sont poursuivis selon la feuille de route définie. Les plans d'action visant à renforcer l'attractivité

et la promotion des métiers ont été déclinés en utilisant les leviers disponibles au niveau d'une branche professionnelle. À cet effet, l'UTP a mobilisé ses partenaires, notamment les acteurs publics de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'insertion. Ces travaux ont vocation à nourrir les réflexions en cours sur l'évolution du cadre social de la branche afin de le moderniser et de l'adapter aux enjeux de transformation sociétale, technologique et institutionnelle du secteur.

Renforcer le cadre pour la formation des salariés

En 2020, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises. Objectif : développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche du transport public urbain de voyageurs.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Denis Costopoulos,
David Cronenberger,
Myriam Gogdemir,
Béatrice Huynh,
Samuel Legoff,
Nolwenn Philippot

KEOLIS

Bruno Danet
(président de la
Commission),
Clara-Sophie Jakubik,
Jean-Marie Joly,
Gaëlle Kerbellec,
Guillaume Laconte,
Fabrice Perrin

RATP

Isabelle Caroff,
Alexandre Guyot

RATP DEV

Caroline Anquetil,
Lætitia Besson,
Valérie Legrain-Sicard,
Déborah Pasquier

TICE EVRY

Serge Duckat

TRANSDEV

Xavier Alberola,
Yvette Caillaud,
Corinne El Fassy,
Aurélien Jabeur,
Benoît Juéry,
Clément de Villepin
(vice-président
de la Commission)

VECTALIA FRANCE

Marjolaine Naffouti



BRUNO DANET

Président de la commission Affaires sociales du transport urbain
Directeur des Ressources humaines groupe, Keolis

« Dans le contexte inédit de crise sanitaire, il faut adapter le cadre social existant »

Comment les entreprises se sont-elles adaptées à cette crise ?

Dès le début de la crise, les entreprises et leurs salariés, les collectivités et tous les acteurs de la mobilité se sont mobilisés pour continuer à assurer un service essentiel pour le pays : nous les remercions et saluons leur engagement. Les entreprises confrontées à une réduction durable de leur activité ont pu recourir au dispositif spécifique d'activité partielle et diminuer l'horaire de travail de leurs salariés en contrepartie d'engagements en matière de maintien dans l'emploi et de formation professionnelle.

Quels seront les grands sujets de votre Commission pour l'année 2021 ?

Nos entreprises sont toujours confrontées à des difficultés de recrutement, notamment dans les métiers de la conduite et de la maintenance. L'attractivité des métiers nécessite de renforcer la marque employeur de la branche. En 2021, la Commission sera particulièrement attentive aux travaux de révision des classifications et des rémunérations. Elle poursuivra les travaux avec l'OPCO Mobilités portant sur la cartographie des emplois, des métiers, des compétences et des passerelles dans le cadre de l'EDEC Mobilités. Les formations qualifiantes feront également partie des priorités : construction du CQP « conducteur de tramway » et adaptation du cadre européen concernant la FIMO/FCO.

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Convaincus que **les transports publics et ferroviaires constituent le socle d'une mobilité décarbonée et inclusive**, les membres de la Commission ont poursuivi deux objectifs en cette année si particulière : soutenir le modèle économique du secteur dans le cadre du plan de relance et promouvoir les solutions des opérateurs au service des territoires durables.

D'abord attentifs aux messages portés par les candidats aux élections municipales, notamment ceux promettant divers degrés de gratuité des transports publics, les membres de la Commission ont naturellement orienté leurs travaux sur les impacts de la crise et la défense du secteur dans le cadre du plan de relance.

Focaliser l'effort sur le plan de relance

La situation sanitaire exceptionnelle a profondément marqué les travaux réalisés par la Commission. Le travail de lobbying nécessaire pour se faire entendre auprès des institutions a gagné en intensité, appuyé en cela par une double volonté : une meilleure connaissance de la situation en temps réel et une contextualisation des aides de l'État, notamment par rapport à la situation pré-Covid.

Malgré les conditions difficiles, les adhérents de l'UTP se sont ainsi mobilisés pour fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des *Chiffres clés 2018*, socle d'informations indispensables pour identifier la tendance du secteur en situation normale. Le suivi de la fréquentation s'est accéléré, via un relevé hebdomadaire de la fréquentation dans un panel de grands réseaux, pour mesurer l'impact du confinement et du télétravail. Le suivi mensuel de la production, des voyages et des recettes a, quant à lui,

permis de mesurer les efforts et les difficultés du secteur.

Dans le même temps, les travaux macroéconomiques sur la contribution de l'État aux transports collectifs urbains, via les dispositifs d'appels à projets, les réformes sur le versement mobilité et la TVA ont permis la rédaction d'une position appelant à conforter le modèle économique des transports publics.

Préserver un modèle économique chahuté

Les membres de la Commission ont saisi le double enjeu de la période actuelle : maintenir l'offre de service, dans un contexte difficile tout en positionnant le secteur au cœur d'une relance soutenable et ambitieuse. La position émise en ce sens défend donc le modèle actuel, référence au niveau international dont la répartition en trois piliers a permis une forme de résilience, tout en reconnaissant la nécessité d'en repenser certains aspects. Alors que l'expérience voyageur évolue avec le numérique, des marges de manœuvre existent sur la tarification comme sur l'usage et la mise à disposition des données.

Toutes ces réflexions et travaux sont d'ores et déjà mobilisés dans le cadre de la mission Duron dont l'UTP est partie prenante.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Anne Bellamy,
Nicolas Covarel,
Marc Delayer,
Pierre Durand

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC

Stéphane Bonnaud

KEOLIS

Frédéric Baverez,
Jean Ghedira,
Anne Lieure

MARFINA PAYS DE MONTBÉLIARD

Grégory Carmona

RATP

Jean-Marc Beteille,
Céline Hallier,
Éléonore Lacroix,
Valère Pelletier

RATP DEV

Sophie Castagné,
Christophe Vacheron

SEMÉTAN (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE)

Olivier Le Grontec

SNCF RÉSEAU

Anne Bosche-Lenoir,
Stéphane Mialot,
Didier Robles,
Arnaud Sohier,
François Tainturier

SNCF TRANSILIE

Ghislain Goulet de Rugy

SNCF VOYAGEURS

Antoine Fontanel,
Alain Ribat

TRANSDEV

Thierry Ervedoza,
Édouard Hénaut
(président de la
Commission),
Bénédicte Neumager

VECTALIA FRANCE

Élie Franc,
Éric Martinez



ÉDOUARD HÉNAUT
Président de la commission Économie et Mobilité
Directeur général France, Transdev

« Répondre aux enjeux de décarbonation nécessite des investissements et une pérennisation du modèle économique »

Quels sont les impacts, les risques et les opportunités de la crise pour la profession ?

Les pertes de recettes et de versement mobilité ont fortement impacté notre secteur. Les injonctions à maintenir l'offre pour garantir un service de mobilité de première nécessité en cette période difficile ont été interprétées comme un signe de confiance que nous devons capitaliser. Il en va de même pour l'agilité dont a fait preuve le secteur en transformant ses process pour les adapter aux contraintes nouvelles. L'ingéniosité des équipes locales a permis de surmonter une complexité inédite dans un temps record.

Le modèle économique a besoin de se diversifier : quelles pistes ?

Répondre aux enjeux de décarbonation nécessite des investissements et une pérennisation du modèle économique. Plusieurs pistes sont étudiées, de la valorisation des données produites aux plus-values foncières. Les infrastructures, notamment intermodales, joueront également un rôle grandissant sur le modèle économique : elles participent à l'efficacité et aux retours sur investissement des services avec, par exemple, des voies réservées augmentant la vitesse commerciale et donc l'offre à coût d'exploitation égal, ou encore avec la combinaison « parking-relais/transport cadencé » associés à un péage urbain.

COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

La Commission s'est fortement mobilisée pour faire prendre en compte l'importance des transports publics et ferroviaires dans les plans de relance français et européen. Elle s'est également beaucoup investie sur les projets relatifs à la mobilité durable : stratégie pour une mobilité durable et intelligente en Europe et convention citoyenne pour le climat en France, ainsi que les projets traitant des données et du numérique.

Dans le contexte de crise sanitaire, la Commission a beaucoup œuvré pour que les transports publics et ferroviaires, touchés de plein fouet par la crise sanitaire, mais résilients et agiles, soient pris en compte dans les plans de relance aux niveaux national et européen.

Sensibiliser aux besoins du secteur

Elle s'est ainsi fortement investie, notamment à l'occasion du troisième projet de loi de finances rectificative, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les besoins du secteur. L'audition du président de l'UTP en juillet 2020, devant la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale, a ainsi permis de sensibiliser les parlementaires, même si des mesures concrètes supplémentaires restent encore attendues.

La Commission a également travaillé de concert avec l'Institut de la gestion déléguée sur l'évolution des règles de la commande publique, rendue nécessaire par la crise.

Les données et le numérique ont également fait partie des sujets qui ont mobilisé la commission Législation et Affaires européennes en 2020, le secteur des transports étant largement impacté. Elle a ainsi participé aux travaux

d'élaboration d'une licence ad hoc encadrant la réutilisation des données Mobilités. Ce projet a d'ailleurs retenu toute l'attention d'Éric Bothorel, député chargé de la mission parlementaire sur les données, qui a souligné dans son rapport la maturité du secteur en la matière.

Suivre les nombreux dossiers européens

Dans le cadre de la stratégie sur les données de la Commission européenne, l'UTP a répondu à plusieurs consultations, notamment sur les ensembles de données à haute valeur ajoutée. La Commission a également suivi la proposition de règlement sur la gouvernance des données, qui pourrait permettre d'ouvrir certaines données sensibles. L'UTP veille particulièrement à la cohérence, à l'articulation et à la sécurité juridique des nombreux projets relatifs aux données et au numérique, généraux comme sectoriels. Enfin, les droits des passagers sont un sujet qui a occupé la Commission en France, avec l'abandon par la Chancellerie de sa réforme de la responsabilité civile qui prévoyait l'extension de la loi Badinter aux modes ferrés, et au niveau européen avec l'adoption de la refonte du règlement sur les droits des passagers ferroviaires.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Chloé Brisquet,
Élodie Gueneuc,
Dominique Montlaur,
Audrey Morlière

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

Jean-Michel Augé

DB EUROCARGORAIL

Alexander Ernert,
Jean-Yves Lhomme

ENTREPRISE HOLDINGS

Aurélia Debru

EUROPORTE GETLINK

François Coart

EUROSTAR INTERNATIONAL LTD

Renaud Thillaye

KEOLIS

Isabelle Balestra,
Anne Lieure

LISEA

Joaquim Godde

OCVIA MAINTENANCE

Bruno Dabilly

RATP

Nicolas Blain, Muriel
Grandguillaume, Julien
Laurent, Julien Loknar

RATP DEV

Laure Boulard

SNCF

Sophie Besson,
Laurence Cour,
Anne Passy,
Fatma Rahil,
Enzo Romoli

SNCF RÉSEAU

Christophe Demirdjian

SNCF VOYAGEURS

Sylvie Charles
(présidente
de la Commission),
Anne Gueniot

THELLO

Anne-Cécile Delbes

TRANSDEV

Laurent Bougard,
Guillaume Brisset,
Laurent Mazille

VECTALIA FRANCE

Élie Franc,
François Moulin



« Le rôle des transports publics doit être reconnu comme colonne vertébrale de la mobilité dans les villes »

SYLVIE CHARLES

Présidente de la commission Législation et Affaires européennes
Directrice Transilien, SNCF Voyageurs

Quels sont les enjeux de la Stratégie pour une mobilité durable et intelligente de la Commission européenne pour l'UTP ?

La Commission prévoit d'adopter 82 mesures dont certaines, comme la révision des Lignes directrices du règlement sur les obligations de service public ou le futur paquet Mobilité urbaine, seront essentielles pour les transports publics alors que le secteur a un grand besoin de stabilité juridique. Plus que jamais, le rôle des transports publics, comme colonne vertébrale de la mobilité dans les villes, doit être reconnu, en coordination avec les nouvelles mobilités.

Quels seront les principaux dossiers de votre Commission pour l'année à venir ?

Les sujets liés au numérique et aux données aux niveaux national et européen avec les suites du rapport Bothorel et les nombreux projets de la Commission européenne devraient continuer à nous occuper fortement. La Commission devrait également travailler sur le fonctionnement du marché des assurances, les évolutions de la commande publique, le projet de loi 4D et sur la révision des Lignes directrices du règlement Obligations de service public et du futur paquet Mobilité.

COMMISSION

NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

Les crises agissent souvent comme des révélateurs et des accélérateurs des grandes évolutions en cours. La pandémie 2020 ne fait pas exception à la règle. Des transformations des mobilités aux restructurations des offres de service, des nouvelles technologies aux nouvelles réglementations, **2020 restera une année dense et déterminante pour les mobilités de demain.**

La crise sanitaire a amplifié certains processus initiés par la loi d'orientation des mobilités, le plan Vélo ou les politiques de décarbonation. L'année a été ainsi marquée par les travaux de l'UTP en phase avec l'actualité, qui ont notamment abouti à la publication de deux positions : l'une sur le modèle économique et la seconde sur l'articulation entre les transports publics et les vélos.

Travailler sur une mobilité en mutation

Les premiers numéros de *FlashMob* sur l'autosolisme et l'impact du plan vélo ont apporté un éclairage sur la situation actuelle et une projection de ce qui peut advenir afin de soutenir la prise de conscience collective de l'impact des choix de mobilité individuels sur l'environnement, le bien commun et le vivre ensemble. Il faut en effet s'attendre à un changement des paradigmes en matière de construction de l'offre de mobilité, avec une baisse durable des trajets domicile/travail et un essor des mobilités actives, personnelles et ludiques. Ce changement de paradigme est complexe à mettre en œuvre pour les réseaux de transport car il exige un rééquilibrage des ressources sur la journée, mais aussi un redéploiement de l'offre pour répondre aux besoins de déplacement des habitants des territoires

peu denses. De fait, la multimodalité est au cœur des préoccupations des politiques locales pour réussir la décarbonation de la mobilité et satisfaire les attentes de mobilité fluide, rapide et accessible du voyageur, urbain ou non.

Mettre les nouvelles technologies au service de l'intérêt général

Dans ce contexte, les nouvelles technologies seront d'une grande aide, notamment le MaaS et le véhicule autonome, à condition qu'elles soient orientées, mises en œuvre et utilisées au service de l'intérêt général. Les membres de la Commission y sont vigilants. De fait, leur travail sur ce sujet en 2020 a été particulièrement intense, notamment sur les décrets d'application des articles 25 et 28 de la loi d'orientation des mobilités ou lors de la consultation européenne sur la révision de la directive ITS. Concernant le véhicule autonome, le travail mené en parfaite cohésion avec le Système de transports publics automatisés (STPA), composante de « France véhicule autonome », a permis de grandes avancées, notamment sur les décrets d'application des articles 31 et 32 de la loi d'orientation des mobilités, sur le décret rectificatif de l'article 125 de la loi PACTE et sur la modification à venir de l'article 34 bis de la convention de Vienne.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Magali Dujeancourt,
Cynthia Gutton,
Laurent Lieutaud,
Adrien Malfray,
Gil Valabregue

CITYGO

Patrick Robinson Clough

ENTERPRISE HOLDINGS

Aurélia Debru

KEOLIS

Jean Ghedira,
Arnaud Julien,
Shéhérazade Zekri

RATP

Véronique Berthault,
Marie-Claude Dupuis
(présidente de la
Commission),
Marlène Duroux

RATP DEV

Jean-Baptiste Boneu

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

SNCF

David Borot,
Carole Desnost,

SNCF MOBILITÉS

Éric Steil

SNCF RÉSEAU

Naji Rizk, Didier Robles,
François Tainturier

TRANSDEV

Xavier Aymonod,
Arthur Le Moal,
Christine Peyrot,
Julien Réau

VECTALIA FRANCE

Ignasi Armangol,
Lionel Huntzinger



MARIE-CLAUDE DUPUIS

Présidente de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain
Directrice Stratégie, Innovation et Développement, groupe RATP

« De grandes tendances naissantes risquent d'orienter fortement la structuration de l'offre »

Quelle est votre vision des grands sujets prospectifs à venir ?

En matière de structuration de l'offre des services de mobilité, la Commission travaille sur de grands sujets d'actualité : évolution des mobilités au quotidien, développement de la multimodalité, intégration des nouvelles technologies (véhicule autonome, MaaS, etc.), renforcement des dessertes des territoires peu denses. Mais, de grandes tendances naissantes risquent aussi d'orienter fortement cette structuration de l'offre : l'impact des e-activités, le développement de l'intelligence artificielle et des Smart Cities, ou encore le vieillissement de la population, qui pose la question de l'adéquation du système actuel avec les besoins du voyageur de demain.

Quels sont les enjeux de la licence de réutilisation de données promue par l'UTP ?

L'objectif de cette licence est d'encadrer l'usage des données de mobilité, dont l'ouverture est prévue par la loi d'orientation des mobilités, et ce afin que les nouveaux services n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt général, notamment en ce qui concerne les enjeux de changement climatique, de pollution locale, de sécurité et d'occupation de l'espace public. La multiplication des licences est un obstacle à la réutilisation des données, l'élaboration d'une licence ad hoc était la meilleure solution pour consolider l'équilibre trouvé dans la loi entre promotion de l'innovation et régulation des mobilités.

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Lieu de partage d'expériences, la commission Sûreté et lutte contre la fraude porte une vocation première : **permettre aux acteurs de la sûreté d'échanger les bonnes pratiques et les innovations.** Cette Commission contribue ainsi pleinement à améliorer encore la sûreté dans les transports publics, facteur indispensable pour redonner confiance aux voyageurs.

Dès le premier confinement, les agents de contrôle et de sûreté ont apporté un soutien sans faille à l'exploitation. Leurs nouvelles prérogatives, notamment respect du port du masque, témoignent de leur importance dans la gestion de cette crise. Ils ont pu compter sur la Commission pour les accompagner dans cette évolution. Les membres de la Commission ayant mené des opérations conjointes avec les forces de l'ordre saluent la qualité de ces coopérations, qui ont permis un déroulement plus sécurisé des contrôles visant notamment le respect du port du masque. Ces partenariats positifs restent à développer sur l'ensemble des territoires, un rôle qui revient aussi à l'Unité de coordination de la sécurité dans les transports en commun (UCSTC), réorganisée depuis le Comité national de sécurisation des transports en commun (CNSTC) du 5 août 2020.

Lutter contre les violences faites aux femmes

Le ministère des Transports, en lien avec l'UTP, a notamment établi un guide de recommandations pour les réseaux souhaitant expérimenter le dispositif de « descente à la demande », qui, sous certaines conditions et à l'appréciation du conducteur, permet aux passagères de descendre entre deux arrêts sur une ligne régulière de bus pour se rapprocher de leur

destination aux heures où le sentiment d'insécurité est plus fort. Si le dispositif est déployé, il est préconisé de l'appliquer à l'ensemble des voyageurs.

Sensibiliser les pouvoirs publics

L'UTP se félicite de la reprise, dans la loi d'orientation des mobilités, de sa demande concernant l'autorisation d'équiper les vérificateurs de caméras mobiles dans le cadre d'une expérimentation. Elle souhaite que d'autres mesures législatives et réglementaires pour améliorer la sûreté des voyageurs et assurer un continuum de sécurité dans les transports urbains et ferroviaires trouvent leur place dans la future loi de sécurité globale. À ce titre, la Commission porte plusieurs propositions telles des mesures relatives aux enquêtes administratives (supprimer l'obligation de reclassement en cas d'avis d'incompatibilité rendu par le SNEAS pour occuper une fonction sensible) ou aux systèmes de vidéoprotection (généraliser la mise en place des caméras à l'avant des bus, trains et tramways pour de meilleures garanties en termes de sécurité).

La Commission continue également de porter la plateforme de vérification des adresses des contrevenants introduite par la loi Savary-Le Roux et espère une décision aussi rapide que possible sur la nature de la personne morale qui en assurera la mise en œuvre.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR
Jean Geneau,
Amandine Jancourt,
Jean-Louis Mariani,
Romain de Montbel

EUROSTAR INTERNATIONAL
James Blackwood

KEOLIS
Patrick Aujogue,
Stéphanie Boisnard,
Paul-Henry Capdeville,
Jean-Louis Metzger,
Philippe Nouarault

RATP
Véronique Bureau,
Vera Duvault,
Patrice Lovisa
(président de la Commission),
François Wieber

RRT PACA - NICE
Vincent Guillaume

SNCF Thierry Dupin,
Bertrand Grynszpan,
Christophe Merlin

T2C CLERMONT-FERRAND
Christophe Batut

THELLO
Anne-Cécile Delbes

TRANSDEV
Renaud Bellamy,
François Berton,
Jean-Emmanuel Cabut,
Serge Castello,
Bruno Chalmandrier,
Gaëtan Dubois,
Jean-Michel Fenaut,
Jean-Marie Lecœur,
Philippe Roche,
Jean-Noël Varlet

VECTALIA FRANCE
Richard Baldacchino,
Thibaut Fournier Montgieux



« Pendant cette crise, les questions de sûreté se sont souvent retrouvées au centre des débats »

PATRICE LOVISA
Président de la commission Sûreté et lutte contre la fraude
Directeur du département Bus, groupe RATP

La crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur les travaux prévus ?

Pendant cette crise, les questions de sûreté se sont souvent retrouvées au centre des débats, et c'est pourquoi je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des salariés de nos entreprises qui se sont engagés pour assurer la continuité de l'exploitation. Concernant les actions démarrées début 2020, elles ont pu aboutir grâce à l'implication de chacun. C'est le cas notamment des travaux qui ont permis d'élaborer de nouvelles propositions d'évolution en matière de sûreté dans les transports.

Quels sont les grands projets pour l'année à venir ?

L'UTP poursuivra ses actions d'influence notamment dans le cadre de la proposition de loi sur la sécurité globale et de ses dispositions réglementaires. Nous espérons bien, dès cette année, pouvoir accompagner les opérateurs dans le cadre de l'expérimentation de caméras piétons pour leurs agents assermentés, une fois le décret paru.

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

Dans un contexte inédit de crise sanitaire, les **derniers textes d'application du nouveau pacte ferroviaire et de la loi d'orientation des mobilités** ont marqué les travaux de la Commission en 2020. Elle a par ailleurs travaillé sur les problématiques d'exploitation et d'amélioration de la gestion de la sécurité des exploitants ferroviaires au niveau européen.

La mise en place d'un cadre propice à l'ouverture à la concurrence a cette année encore mobilisé la Commission avec les derniers textes d'application du nouveau pacte ferroviaire adopté en juin 2018.

Consolider la vision systémique du secteur ferroviaire

L'UTP a ainsi participé à différentes consultations de la DGITM sur des textes en préparation notamment le décret «gares déléguables» et le décret «installations de service» et a trouvé des positions de consensus entre ses adhérents. Elle a également pris position sur différents textes d'application de la loi d'orientation des mobilités, notamment les modalités de transfert de la gestion des «petites lignes» aux Régions. Parallèlement, la Commission a poursuivi son travail d'analyse et de pédagogie des textes publiés par l'élaboration de notes telle celle publiée sur les spécificités de la passation et de l'exécution des contrats de service public ferroviaire.

Approfondir certains sujets techniques et opérationnels

La commission Système ferroviaire poursuit ses travaux consacrés aux missions transversales de sécurité ferroviaire afin de développer des outils et des méthodes communes aux bénéficiaires

des exploitants ferroviaires permettant de les aider à améliorer encore leur gestion de la sécurité pour garantir une sécurité ferroviaire optimale des circulations. La sécurité fait également l'objet de la signature de la convention FERAID conclue entre l'UTP, l'UFIP et France Chimie, qui encadre le dispositif d'assistance volontaire apportée par les industriels aux opérateurs de fret en cas d'incident mineur lors du transport de matière dangereuse. La compatibilité du matériel roulant avec l'itinéraire a également été au centre des préoccupations des membres de la Commission. L'UTP se félicite des travaux menés conjointement avec SNCF Réseau et les entreprises ferroviaires. Ces derniers ont permis de prolonger d'une année supplémentaire (jusqu'au 16 juin 2021) la période de transition pour réaliser gratuitement, sur le seul périmètre des anciennes attestations de compatibilité, les vérifications de compatibilité des matériels roulants pour les entreprises ferroviaires et de proposer aux entreprises ferroviaires un programme de formation pratique et gratuit. Sur le système d'amélioration de la performance, la Commission continue de s'investir dans les réflexions du groupe de travail sur la révision des règles de fixation des objectifs annuels des exploitants ferroviaires.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR
Alain Gondelmann

CAPTRAIN FRANCE
Vincent Beck,
Stéphane Derlincourt

COLAS RAIL
Jean-Marc Kuntz

DB EURO CARGO RAIL
Thierry Assise,
Michel Didier,
Alexander Ernert

EUROSTAR FRANCE
Christophe Burel

FRET SNCF
Vincent Porfrio

GETLINK/EUROPORTE
François Coart

KEOLIS
Bruno Auger,
Marek Mavridis

LISEA
Philippe Jausserand,
Hervé Le Caignec

OBJECTIF OFP
André Thinières

RATP
Julien Loknar,
Jérôme Martres

RATP DEV
Ronan Bois

RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François

SNCF
Isabelle Delobel,
Gilles Quesnel

SNCF GARES & CONNEXIONS
Thierry Marduel

SNCF MOBILITÉS
Olivier Devaux,
Catherine Perrinelle

SNCF RÉSEAU
Matthieu Chabanel
(président de la Commission),
Claude Mangone,
Stéphane Mialot,
Arnaud Sohier,
François Tainturier

THALYS FRANCE
Charles Bernheim

THELLO
Jean-Claude Belli,
Anne-Cécile Delbes,
Roberto Rinaudo

TRANSDEV
Fares Goucha,
Claude Steinmetz
(vice-président),
Loïc Lanne

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE



MATTHIEU CHABANEL

Président de la commission Système ferroviaire

Directeur général délégué Projets et Performance industrielle, SNCF Réseau

Quels seront les sujets principaux à suivre en 2021 ?

En cette année européenne du rail, la profession attend avec impatience un cadre réglementaire stabilisé avec la sortie des derniers textes, tel celui relatif aux gares déléguables notamment. Nous serons aussi particulièrement vigilants concernant la mise en œuvre pratique du décret petites lignes paru en début d'année, qui permet le transfert de la gestion de ces lignes aux Régions.

La mise à disposition aux niveaux national et européen des moyens utiles à la vérification de la compatibilité du véhicule avec l'itinéraire, qui incombe dorénavant à l'entreprise ferroviaire, tiendra une place importante dans les travaux de la Commission.

Comment l'UTP peut-elle contribuer à la relance du transport ferroviaire ?

L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective du secteur ferroviaire et sa promotion, compte tenu de l'urgence climatique, après une année 2020 particulièrement difficile avec la crise sanitaire. De fait, notre Commission entend être active sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire pour en doubler la part de marché en 2030, en adéquation avec la stratégie mobilité durable et intelligente de la Commission européenne.

«L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective du secteur ferroviaire et sa promotion»

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réactivité, adaptabilité, innovations, expérimentations ont été les leitmotivs de la Commission en 2020. Le secteur a en effet adapté ses missions à la crise sanitaire tout en poursuivant la transition énergétique des flottes et en menant les travaux liés à la baisse des émissions de GES, l'accessibilité, l'ouverture des données et la cohabitation avec les modes actifs.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a généré des défis supplémentaires et inédits pour le secteur. Malgré sa stigmatisation comme lieu de contamination, quand de nombreuses études indiquaient le contraire, le transport public s'est montré très réactif.

Assurer la sécurité sanitaire des salariés et des passagers

Les protocoles sanitaires ont imposé très rapidement une désinfection quotidienne des bus, des trains et des espaces. Très vite, un groupe de travail spécifique a été mis en place pour que la profession puisse échanger sur des produits virucides adaptés et des procédés. En complément, l'aération des véhicules a été également un moyen de lutter contre la propagation du virus. Pour ce faire, l'UTP, appuyée par les spécialistes techniques des réseaux urbains et ferroviaires, a édité une note informative sur l'utilisation des systèmes de ventilation et de climatisation. Les opérateurs ont également adapté le poste de conduite des véhicules. Toutes ces actions ont mis en valeur la réactivité et la capacité d'innovation du transport public pour maintenir l'exploitation dans les meilleures conditions. Les réseaux ont dû également composer avec un flux important de cyclistes, cohabitation plus

ou moins aisée selon les aménagements urbains. D'où l'apposition sur les véhicules d'une signalisation les alertant sur la présence et le danger des angles morts. L'usage du vélo devant progresser, cette cohabitation est amenée à s'accroître dans le futur.

Poursuivre la transition énergétique

En parallèle, la Commission a poursuivi ses travaux sur la transition énergétique des flottes, valorisée par la publication de la note relative au parc des véhicules des services urbains et de la note sur la poursuite de leur mue énergétique. La Commission contribue également aux consultations nationales et européennes concernant la définition des autobus et autocars à faibles émissions, la directive sur les véhicules propres, les infrastructures des énergies alternatives, l'opportunité de création de la norme Euro VII. S'agissant de la qualité de l'air, l'UTP a participé activement à la mise à jour de la base carbone de l'ADEME qui se poursuit par la quantification des émissions GES lors de la fabrication et la maintenance des véhicules et des infrastructures. Ces travaux nationaux trouvent également un écho dans la réalisation du projet de norme ISO 14083.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

François Agier,
David Cronenberger,
Marc Delayer (président
de la Commission),
Adrien Malfray,
Romain de Montbel,
Cédric Saulnier

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

Jean-Louis Metzger

FRET SNCF

Vincent Porfirio

KEOLIS

Camille Audubert,
Olivier Contesso,
Nicolas Delhommeau,
Patrizia Gatti-Gregori,
Bruno Lapeyrie,
Lætitia Nicco,
Anne-Marie Papic

RATP

Sophie Mazoué,
Patrick Perrino

RATP DEV

Georges Despaigne

REUNIR ALENÇON

Laurent Boudot

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

SNCF

Florence Cousin,
Pierre Sandevor

SNCF RÉSEAU

François Tainturier

TRANSDEV

Philippe Fenart,
Sébastien Holstein,
Alain Pittavino

UTP

Sigrid Claviéras,
Claude Faucher,
Dominique Fèvre,
Stéphanie Jégu,
Stéphanie Lopes
d'Azevedo

VECTALIA FRANCE

Lionel Huntzinger,
Frédéric Rambaud



MARC DELAYER

Président de la commission Techniques, exploitation et développement durable. Directeur général, Transports publics du Choletais, AGIR

« Il faut faciliter l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les rendre plus attractifs »

La crise sanitaire a fortement impacté les travaux de la Commission...

Le secteur a fait preuve de réactivité et d'ingéniosité en partageant les bonnes pratiques pour assurer la sécurité sanitaire. Compte tenu des différents protocoles sur la désinfection quotidienne des matériels et des espaces, nous avons partagé sur les procédés et les produits tout en valorisant le renouvellement systématique de l'air intérieur pour rassurer les voyageurs comme les personnels de conduite. Ces derniers, en complément d'une dotation rapide de masques chirurgicaux, ont bénéficié d'aménagements de leur poste de conduite avec la mise en place d'une paroi de protection. Ces actions ont permis aux réseaux de maintenir un service essentiel.

Le MaaS est-il un outil de décarbonation de la mobilité ?

La voiture individuelle représente 80 % de la part modale kilométrique des trajets en France, et il faut faciliter l'utilisation des modes alternatifs pour les rendre plus attractifs. En offrant une information sur toute l'offre disponible en temps réel dans un seul outil, l'utilisateur pourra prendre conscience que les modes respectueux de l'environnement sont les transports publics ou les modes actifs, qui sont bien souvent aussi les plus pratiques et économes en temps.